

Délibération n° 46 / 2013

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, Mme Sylvie CINÇON, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Manuel MARTINEZ, M. Jean-Claude MONNET, M. Christophe MOURGUES, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, M. Jacques VERNY.

Absents excusés :

Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Jean-Luc BOTELLA (pouvoir à M. Paul CHARLEMAGNE), M. Yvan CORP (pouvoir à M. Bernard PRIOU), Mme Laurence DOUCET (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Melle Laury FAGES (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Mickaël GIL (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), Melle Oriane LOPEZ (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés:

Mme Anne-Isabelle SILVESTRE.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Urbanisme – Extension et amélioration des bâtiments des terrains familiaux – Permis de construire – Autorisation.

Monsieur Denis GALINIER, Conseiller Municipal, Délégué à l'Urbanisme, expose au Conseil Municipal :

La commune souhaite procéder à l'extension et à l'amélioration des bâtiments des terrains familiaux afin de conforter l'accueil des résidents.

A ce jour, chaque bâtiment de 9 m² comporte un bloc sanitaire et une partie cuisine.

Le projet consiste à améliorer le bâti existant en perfectionnant l'isolation et le système de chauffage, et en étendant de 24 m² chaque lot afin de répondre aux normes de peuplement imposées par la Caisse d'Allocation Familiale.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission urbanisme le 8 juillet 2013.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 46 / 2013

**Objet : Urbanisme – Extension et amélioration des bâtiments des terrains familiaux
– Permis de construire – Autorisation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- autorise Mme le Maire ou à défaut, M. le Conseiller délégué à l'urbanisme, à signer tout document relatif à cette affaire.

Votes :

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs)

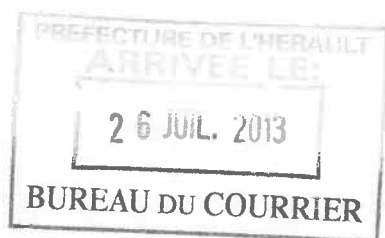
Contre : 13 (M. Jean-Luc BOTELLA, Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, M. Yvan CORP, Mme Jasmine DE BLOCK, Mme Laurence DOUCET, Melle Laury FAGES, M. Marc GERVAIS, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Jean-Claude MONNET, M. Bernard PRIOU, M. Jacques VERNY)

Abstention : 1 (M. Manuel MARTINEZ)

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 27



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 juillet 2013

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN